



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

N° Spécial

13 Avril 2022

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous-préfecture d'Antony du 13 avril 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
N° 2022-07	11.04.2022	Arrêté accordant une habilitation dans le domaine funéraire	3

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY
POLICE ADMINISTRATIVE

Arrêté n° 2022-07 du 11 avril 2022
Accordant une habilitation dans le domaine funéraire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2022-011 du 7 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande d'habilitation dans le domaine funéraire, formulée par Monsieur Frédéric PETIT , Président de l'établissement «POMPES FUNEBRES DE FRANCE » reçue le 10 mars 2022 ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}

L'établissement « POMPES FUNEBRES DE FRANCE » sis , 151 avenue Jean-Baptiste Clément, 92140 Clamart, est habilité, sous le n° **22-92-0233** pour exercer, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 8 avril 2027, les activités funéraires suivantes :

- Transport des corps avant mise en bière : Sous-traitance Société ABYDOS TRANSPORT FUNERAIRE, Société HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE ;
- Transport des corps après mise en bière : Sous-traitance Société TRANSPORTS FUNERAIRES CORREIA ;
- Organisation des obsèques ;
- Soins de conservation : Sous-traitance Société ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE , Société HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires : Sous-traitance Société SAPI ;
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil : Sous-traitance Société TRANSPORTS FUNERAIRES CORREIA ;

➤ Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations : Sous-traitance Société TRANSPORTS FUNERAIRES CORREIA.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>